

REGLEMENTS COUPE DE FRANCE JEUNES SAISON 2014/2015

CATEGORIES : M20 M17 M15 M13 FEMININES ET MASCULINES

1.- REGLEMENT GENERAL

- ☞ Les GSA évoluant en championnat senior national doivent obligatoirement inscrire et faire participer une équipe en Coupe de France jeunes dans la catégorie de leurs choix et du même genre que l'équipe senior.
- ☞ Système éliminatoire en poules de 3 avec une élimination directe par poule et par tour. Ou par poule de 4 avec 2 éliminations par poule et par tour.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule sont qualifiées pour le tour suivant.
- ☞ Sur les 2 premiers tours (compétition à 6 tours ou moins) ou sur les 3 premiers (compétition à 7 tours), la CCS composera les poules en recherchant la proximité géographique comme premier critère de constitution des poules. Cela entraînera comme conséquence la possibilité d'avoir 3 équipes de la même Ligue dans une même poule.
- ☞ Pour le premier et le second tour, en fonction du nombre d'équipes engagées et qualifiées, la CCS limitera le nombre d'équipes repêchées et les finalistes de la saison précédente seront prioritaires comme **exemptes** dans la catégorie ou celle immédiatement supérieure.
- ☞ Pour le second tour et les tours suivants il sera tenu compte des équipes ayant déjà reçu afin de permuter les organisations (une même équipe ne peut recevoir 2 tours consécutifs) et en évitant que 2 équipes se rencontrent à nouveau et du classement du tour précédent.

1.1. Qualification des joueurs

- ☞ Dans les compétitions nationales jeunes organisées par la CCS, il est autorisé d'inscrire sur la feuille de match :
 - ✓ 1 joueur étranger hors UE maximum
 - ✓ 3 joueurs mutés, TOUTE DIVISION ou LIGUE maximum y compris les CFC mutés.
Pour les catégories M20, M17, M15, M13.
 - ✓ **2 joueurs mutés TOUTE DIVISION ou LIGUE maximum pour la catégorie M13.**
 - ✓ Les joueurs ayant une option « OPEN » ne sont pas limités en nombre, sauf pour les joueurs ayant la mention « mutation ».

Les joueurs « SOUS CONTRAT SALARIE » (sauf ceux sous licence CFC) **ne sont pas autorisés** à évoluer en Coupe de France jeunes.

Les joueurs étrangers titulaires d'une licence « ETRANGER LIGUE » ne sont pas limités en nombre.

Un joueur ne pourra pas participer en compétition « jeunes » dans 2 groupements sportifs différents (après une MUTATION).

Les joueuses et joueurs dont la mutation tous niveaux ou régionale est QUALIFIEE après le 31 Décembre de la saison en cours ne pourront pas participer à la Coupe de France avec leur nouveau club.

- ⇒ **Obligation** d'un minimum de joueur issue de la formation locale dans les équipes engagées en Coupe de France **M20 M17 M15 M13**, à savoir :

« Article 8.9 du RGEN »

Nombre de joueurs(ses) sur la feuille de match	Nombre minimum de joueurs(ses) de formation française
12	10
11	9
10	8
9	7
8 et moins	6

- ⇒ **Sont autorisés à jouer en Coupe de France M20 :**
 - ⇒ Les M20 (1995, 1996 et 1997)
 - ⇒ Les M17 (1998 et 1999)
 - ⇒ Les M15 (2000 et 2001) avec une fiche médicale B avec un double surclassement.

- ⇒ **Sont autorisés à jouer en Coupe de France M17 :**
 - ⇒ Les M17 (1998 et 1999)
 - ⇒ Les M15 (2000 et 2001) avec une fiche médicale A avec Simple Surclassement.

- ⇒ **Sont autorisés à jouer en Coupe de France M15 :**
 - ⇒ Les M15 (2000 et 2001)
 - ⇒ Les M13 (2002 et 2003) avec une fiche médicale A avec Simple Surclassement.

- ⇒ **Sont autorisés à jouer en Coupe de France M13 :**
 - ⇒ Les M13 (2002 et 2003)
 - ⇒ Les M11 (2004 et 2005)

1.2. Règlement sportif :

- ⇒ Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants en marque continue. Les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

- ⇒ 2 points par match gagné, 1 point par match perdu, 0 point par forfait.

☞ En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus et en cas de nouvelle égalité par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.

☞ Horaires des matches :

Poule à 3 équipes :

- ✓ **11h00** 1/2 (équipe recevante / équipe la plus proche).
- ✓ 40 minutes après la fin du 1^{er} match (gagnant premier match / équipe la plus loin)
- ✓ 40 minutes après la fin du match précédent (perdant premier match/équipe la plus loin)

Poule à 4 équipes :

- ✓ **11h00** Equipe 1/Equipe 2 (Terrain A) - Equipe 3 / Equipe 4 (Terrain B).
- ✓ 30 minutes après la fin du 1^{er} match (Gagnant terrain A/Perdant terrain B – Gagnant terrain B/Perdant terrain A).
- ✓ 30 minutes après la fin du match précédent (Les deux derniers matchs qui n'auront pas eux lieux répartis sur les terrains A et B).

Les équipes ont la possibilité d'avancer les rencontres au samedi après-midi ou soir ou dimanche matin, à condition d'avoir l'accord des équipes adverses par demande de modification au calendrier internet gratuite (cf module spécifique Coupe de France jeunes).

1.3. Arbitrage :

- ☞ Désignation du 1^{er} et du 2^{ème} arbitre par la CRA de l'équipe receveuse. (1^{er} arbitre uniquement en **M13**).

Obligations d'arbitrages à remplir par les GSA jeunes (Règlement Général de l'Arbitrage de la FFVB article 1)

Chaque GSA engageant une équipe en Coupe de France Jeunes devra mettre à disposition de sa CRA un jeune arbitre remplissant l'un des critères suivants :

- ✓ Posséder le grade d'arbitre-jeune (grade FFVB),
- ✓ Être Jeune-Officiel UNSS (niveau requis UNSS National ou Académique minimum),
- ✓ Être arbitre de moins de 21 ans (arbitre Départemental, ou arbitre FFSU niveau 2). Cet arbitre, proposé par les clubs, pourra remplir déjà une obligation d'un autre club (ici le prêt du jeune arbitre est possible).
- ✓ Obligation d'arbitrer au moins 3 tours de coupe (désignation par les CRA, contrôle de l'obligation par la CCA).

L'obligation sera limitée à TROIS jeunes arbitres maximum, même si le GSA inscrit plus de trois équipes en coupe de France.

- ✓ Le marqueur est désigné par l'équipe receveuse.

Obligation de marqueur (Règlement Général de l'Arbitrage de la FFVB)

Obligation par chaque GSA recevant de tenir la feuille de match d'une rencontre de nationale ou de coupe de France jeunes par un licencié FFVB :

- ✓ soit par un marqueur diplômé
- ✓ soit par un arbitre diplômé ou jeune-Officiel UNSS ayant reçu une formation de marqueur reconnue par la CRA

Dans le cas où les conditions ne seraient pas respectées par le club recevant, une pénalité est prévue par le règlement financier.

1.4. Règlement Financier :

☞ **Droit d'engagement de 60 €** par équipe engagée à payer par chèque à l'engagement

Poule à 3 équipes.

☞ A la charge des équipes : frais de déplacement jusqu'au lieu de la compétition + les indemnités d'arbitrages de **21 €** (1^{er} et 2^{ème} arbitre) et **10 €** (marqueur)

52 € par équipe et par tournoi.

Poule à 4 équipes.

☞ A la charge des équipes : frais de déplacement jusqu'au lieu de la compétition + les indemnités d'arbitrages :

- 4 arbitres : **63 €** par équipe + **15 €** (marqueur)
- 3 arbitres : **48 €** par équipe + **15 €** (marqueur)
- 2 arbitres : **32 €** par équipe + **15 €** (marqueur)

☞ En **M13**, les indemnités d'arbitrages de **21 €** (1^{er} arbitre) et **10 €** (marqueur)

31 € par équipe et par tournoi.

☞ A la charge de la FFVB : frais de déplacement des arbitres, selon le barème en vigueur.

COMPETITIONS	PENALITE FORFAIT (avec déplacement)	FORFAIT (Sans déplacement avec annulation du tournoi)	FORFAIT (Sans déplacement sans annulation du tournoi)	FORFAIT LORS DES FINALES NATIONALES
Coupe de France jeunes (Cf règlement spécifique coupe de France jeunes)	100 €	150 €	150€ à la FFVB + 1€/KM aller aux équipes qui se sont déplacées (versement à la FFVB par le club yant fait forfait, qui reversera aux équipes qui se sont déplacées).	400 €

1.5. Déroulement de la compétition :

Dates en fonction du nombre d'équipes engagées :

- Pour la Coupe de France **M20 M17 M13** :

+ de 90 engagées	De 61 à 90 engagées	60 et moins engagées
7 tours	6 tours	5 tours

Date limite d'engagement INTERNET le 21 SEPTEMBRE 2014 MINUIT

1 ^{er} tour 26 octobre 2014	1 ^{er} tour 26 octobre 2014	1 ^{er} tour 26 octobre 2014
2 ^{eme} tour 23 novembre 2014	2 ^{eme} tour 23 novembre 2014	2 ^{eme} tour 23 novembre 2014
3 ^{eme} tour 21 décembre 2014	3 ^{eme} tour 21 décembre 2014	3 ^{eme} tour 21 décembre 2014
4 ^{eme} tour 11 janvier 2015	4 ^{eme} tour 11 janvier 2015	4 ^{eme} tour 11 janvier 2015
5 ^{eme} tour 8 février 2015	5 ^{eme} tour 8 février 2015	5 ^{eme} tour 8 février 2015
6 ^{eme} tour 22 mars 2015	6 ^{eme} tour 22 mars 2015	
7 ^{eme} tour 12 avril 2015		

Finales les 14, 15 et 16 mai 2015 (Ascension)

- Pour la Coupe de France **M15** :

+ de 90 engagées	De 61 à 90 engagées	60 et moins engagées
7 tours	6 tours	5 tours

Date limite d'engagement INTERNET le 21 SEPTEMBRE 2014 MINUIT

1 ^{er} tour 19 octobre 2014	1 ^{er} tour 19 octobre 2014	1 ^{er} tour 19 octobre 2014
2 ^e tour 16 novembre 2014	2 ^e tour 16 novembre 2014	2 ^e tour 16 novembre 2014
3 ^e tour 14 décembre 2014	3 ^e tour 14 décembre 2014	3 ^e tour 14 décembre 2014
4 ^e tour 18 janvier 2015	4 ^e tour 18 janvier 2015	4 ^e tour 18 janvier 2015
5 ^e tour 15 février 2015	5 ^e tour 15 février 2015	5 ^e tour 15 février 2015
6 ^e tour 15 mars 2015	6 ^e tour 15 mars 2015	
7 ^e tour 19 mai 2015		

Finales les 23, 24 et 25 mai 2015 (Pentecôte)

1.6. Centralisation des résultats :

☞ Feuilles de matches

Dans tous les cas, les feuilles de matches **doivent parvenir à la F.F.V.B. avant midi, le mardi qui suit la rencontre**. Celles-ci doivent donc être postées d'une manière générale le lundi au plus tard (tarif normal) (cf Amendes et Droits).

☞ Communication des résultats sur Internet

Chaque équipe receveuse qui organise une poule de Coupe de France doit obligatoirement communiquer **les 3 résultats** des 3 matches successifs par le biais du site internet fédéral (cf Amendes et Droits), et cela avant : 20h00 le jour du tournoi.

1.7. Poule Finale :

☞ Participants

La 1^{ère} et la 2^{ème} équipe au classement des 4 poules du dernier tour éliminatoire (8 participants), voir cahier des charges spécifique.

En **M13**, La 1^{ère} et la 2^{ème} équipe au classement des 6 poules du dernier tour éliminatoire (12 participants), voir cahier des charges spécifique.

1.8. Connaissance des règlements :

- ☞ L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les Ligues Régionales, les Comités Départementaux et les Clubs participants.
- ☞ Toutes les rencontres des différentes manifestations sportives devront se dérouler dans les week-ends prévus par la Commission Centrale Sportive (sauf dérogation exceptionnelle).
- ☞ 6 ballons minimum d'échauffement et de matches doivent être obligatoirement fournis à l'équipe visiteuse par l'équipe recevante. Pour la catégorie M13 il est obligatoire de fournir minimum 4 ballons réglementaire à cette catégorie sous peine de disqualification de l'équipe recevante.

1.9. Cas non prévus :

La Commission Centrale Sportive, en accord avec la Commission Centrale des Statuts et Règlements, tranche tous les cas non prévus au présent Règlement et au R.G.E.N.